



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question au Gouvernement n° 1561

Texte de la question

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, pour le groupe UMP.

M. Patrick Ollier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Dans la compétition économique à laquelle la France est confrontée du fait de l'ouverture des marchés et de la mondialisation, notre pays souffre de plusieurs handicaps bien connus : poids des charges excessif, surfiscalisation, aberrante loi sur les 35 heures, et surréglementation insupportable. Bref, l'héritage de vingt années de socialisme ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Glavany. En plus, Chirac est Président !

M. Patrick Ollier. Malgré tout, notre industrie reste l'une des plus compétitives au monde. Elle représente toujours quelque 20 % de notre produit intérieur brut. C'est dire le mérite de nos chefs d'entreprise et de leurs salariés.

Aujourd'hui, deux nouvelles difficultés surgissent. La première touche la recherche. Nos chercheurs, reconnus fort compétents et imaginatifs, tout comme nos universitaires, sont considérés comme les meilleurs du monde. La recherche étant le fer de lance de nos entreprises, voilà qui est excellent. Malheureusement, le nombre de brevets déposés en France est aujourd'hui inférieur à la moyenne européenne, inférieur même de 50 % au chiffre de nos amis allemands.

M. Daniel Paul. C'est de votre faute !

M. Patrick Ollier. Je vois là la preuve que nos laboratoires d'entreprise ou d'université et nos instituts de formation présents sur un même territoire ne sont pas capables de travailler ensemble, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays européens.

Le deuxième problème est la déstructuration de notre politique d'aménagement du territoire,...

M. le président. Monsieur Ollier, vous avez sûrement une question à poser.

M. Patrick Ollier. ...provoquée notamment par la loi Voynet, qui a mis un terme à la politique que nous avons voulue. (*Bruits sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. Posez votre question ! Voyez la pagaille que vous causez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Je suis en train de la poser, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le dernier comité interministériel pour l'aménagement du territoire a prévu un certain nombre de mesures. Sont-elles à la hauteur de l'enjeu ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, le savoir, le savoir-faire et la transmission du savoir sont les attributs de la recherche, de l'économie et de l'industrie, de la formation.

M. François Hollande. Et non pas l'ignorance...

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Pour avoir compris la synergie entre ces trois éléments, des pays comme l'Italie, la Norvège ou la Finlande ont su à la fois résister aux méfaits de la mondialisation et l'utiliser comme levier de croissance en créant des pôles d'excellence.

Les pôles de compétitivité en France étaient un sujet en jachère. Lors du dernier CIADT, Frédéric de Saint-Sernin et moi-même avons proposé au Premier ministre de fonder nos espoirs et notre action sur le génie local, là où se trouvent des entreprises souvent performantes mais un peu cloisonnées, des universités souvent excellentes mais un peu isolées, des laboratoires de recherche performants mais qui travaillent parfois en vase clos. L'idée est de mettre tout ce savoir-faire en synergie pour créer de vrais pôles de compétitivité, de faire appel, avec les collectivités locales, à des projets que nous validerons et que nous aiderons.

A cet effet, le CIADT a décidé de mobiliser 750 millions d'euros d'ici à 2007, dont plus de la moitié de fonds budgétaires, l'autre moitié venant de la Caisse des dépôts et consignations, de l'ANVAR et de la Banque des petites et moyennes entreprises. Nous sommes persuadés que cette synergie, cette marque de confiance et cette mutualisation des énergies locales qui ont la volonté de réussir nous permettront de surmonter la mondialisation et d'en faire une source de croissance et d'emplois pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Patrick Ollier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1561

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 octobre 2004